

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 09/11/2022

Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre l'État, la commune de Chantonnay et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay

Gérard Gavory, préfet de la Vendée et Isabelle Moinet, maire de Chantonnay et présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ont signé, ce mercredi 9 novembre 2022, la convention cadre Petites villes de demain pour la commune de Chantonnay.

Le programme Petites Villes de Demain

Mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme national des Petites Villes de Demain permet aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent une fonction de centralité et présentent des signes de fragilité, de mettre en œuvre leur projet de territoire dans le cadre de la signature d'une convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Soutenues par leur communauté de communes, **21 communes de Vendée** ont intégré ce programme « cousu-main » visant notamment à améliorer le cadre de vie, renforcer l'accès aux logements et aux services de proximité, pérenniser le commerce, restaurer le patrimoine, prendre en compte la transition écologique et plus globalement assurer l'attractivité du cœur de ville.

Les communes engagées dans le programme Petites villes de demain bénéficient de l'appui des services de l'État, d'une offre de services de nombreux partenaires et d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la revitalisation. Il s'agit par ce dispositif de donner aux élus locaux les moyens de concrétiser leurs projets pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

La démarche menée à Chantonnay

Le Pays de Chantonnay a une localisation centrale en Vendée, favorable à l'accueil des activités économiques et des populations, sous influence de plusieurs bassins de vie (La-Roche-sur-Yon, Les Herbiers).

Situé dans un bassin de vie attractif grâce à son environnement naturel et son dynamisme économique, le projet de redynamisation de la ville de Chantonnay porte l'ambition stratégique de déployer une nouvelle dynamique de territoire et d'amélioration du cadre de vie renforçant sa position de centralité, facteur d'attractivité.

Service départemental de la communication interministérielle

L'objectif de cette opération de revitalisation est de créer les conditions de la centralité urbaine de demain : plus attractive, plus intense, connectée et misant sur ses atouts spécifiques comme l'offre en matière de logement, le cadre de vie, les mobilités, et l'économie tertiaire de centre-ville.

Engagée depuis de nombreuses années dans la redynamisation de son cœur de ville avec la mise en place de plusieurs projets de renouvellement urbain (Opération Cœur de Ville), la Ville de Chantonnay a souhaité poursuivre cette démarche, dans le cadre de son projet de territoire, en adhérant au dispositif des Petites Villes de Demain, le 7 mai 2021 en collaboration avec l'État et la communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Un travail collectif a été réalisé pour construire le projet de redynamisation du centre-ville avec un programme centré autour d'une offre résidentielle élargie, du maintien et de l'accès aux commerces, équipements et services publics dans un centre-ville animé et vivant, de la valorisation des espaces naturels et de l'engagement pour la transition environnementale, du cadre de vie et du lien social – le bien vivre ensemble et de l'identité collective à partir d'éléments fédérateurs (événements, patrimoine, collectifs).

Cet engagement collectif est traduit dans la convention-cadre Petite ville de demain valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Le contenu de cette convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026.

La commune de Chantonnay pourra ainsi bénéficier des outils juridiques de l'ORT, du soutien et de l'appui de l'État et des opérateurs en particulier sur l'expertise techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

Le plan d'action

Le plan d'action d'actions s'articule autour de 5 axes déclinés en 25 actions visant à développer une offre d'habitat diversifiée et l'offre commerciale dans le centre-ville, réaménager les espaces publics, améliorer l'accessibilité du territoire et conforter l'identité du territoire :

1. Création d'immeuble de logements et commerces Place de l'Hôtel de Ville
2. Création de logements Rue La Fontaine
3. Étude de programmation urbaine et de faisabilité sur des immeubles/îlots stratégiques en centre-bourg
4. Étude sur le devenir du site de la Cité Charlemagne
5. Amélioration de l'Animation de l'OPAH et du Guichet Unique de l'Habitat
6. Réflexion sur les modalités de la mise en œuvre du Permis de Louer

Service départemental de la communication interministérielle

7. Définition du type de commerce - immeuble Place Hôtel de Ville
8. Réhabilitation de la Maison de la Presse
9. Réhabilitation de l'ancien Garage Naulet - logement et commerce
10. Réhabilitation d'un logement, création d'une agence de communication, d'un espace de coworking et de logements locatifs
- 11. Étude de la dynamique commerciale et potentiels de développement
12. Rénovation du Gymnase Clemenceau
13. Rénovation du Gymnase de l'Épine
14. Rénovation de la Salle Arc en Ciel
15. Rénovation et agrandissement de l'École élémentaire Remondet
- 16. Rénovation et agrandissement de l'École élémentaire de l'Éolière
17. Aménagement des espaces publics du cœur de ville
18. Recyclage de la friche de la Salle des Congrès et ancienne Gendarmerie
19. Réflexion sur le devenir de l'ancien EHPAD des Croisettes
20. Réflexion sur le devenir de la Piscine des Croisettes
21. Réflexion sur le devenir de la Gare
22. Plan de Mobilité Simplifié
23. Agrandissement de la Salle de l'Espace Sully
24. Projet Culturel et Numérique de Micro-Folie
25. Projet de Médiathèque Intercommunale

Service départemental de la communication interministérielle